

Outil 01

Préparation à l'entretien professionnel – salarié

Vous allez bénéficier d'un entretien professionnel. Le contenu et la mise en œuvre de cet entretien sont strictement encadrés par la loi. L'objectif de cet entretien est d'échanger sur vos perspectives d'évolution, vos projets de formation ou d'évolution en lien avec les attentes de l'entreprise, et de prendre du recul sur votre parcours professionnel avec votre employeur.

Il ne s'agit pas d'un entretien d'évaluation. Les questions relatives aux compétences nécessaires à la tenue de votre poste de travail ou à l'atteinte de vos objectifs ne relèvent pas de l'entretien professionnel, mais de l'entretien d'évaluation (ou entretien d'appréciation, entretien annuel, etc.). En revanche, il est peut-être un moment clé pour montrer votre motivation.

Les points abordés lors de l'entretien

- + Votre situation professionnelle actuelle, les compétences développées et à développer dans les deux prochaines années en lien avec les évolutions de votre emploi.
- + Vos souhaits, vos projets, leur faisabilité.
- + Vos perspectives d'évolution ou de formation, notamment qualifiante, en lien avec les orientations, les projets et besoins de l'entreprise, à deux ans.
- + Les actions envisageables pour développer vos compétences.
- + Vos souhaits d'utilisation des heures de votre Compte personnel de formation (CPF) et les propositions éventuelles de votre employeur.

S'informer

Lors de cet entretien, votre employeur vous informera sur l'activation, les conditions d'accès et d'utilisation du Compte personnel de formation (CPF), ainsi que sur les abondements qu'il est en mesure de financer. Il vous renseignera également sur le Conseil en évolution professionnelle (CEP), la Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le bilan de compétences.

Se questionner

Pour vous aider à préparer l'entretien, réfléchissez aux éléments qui vous semblent importants concernant votre vécu professionnel :

- + votre expérience, vos acquis ;
- + ce qui vous plaît dans vos missions, ce qui vous plaît moins ;
- + ce que vous aimeriez faire, les conditions qui suivent.

Vous pouvez vous aider de la grille ci-jointe. Cette grille est votre propriété. Vous pouvez choisir de ne pas la communiquer.

Absence prolongée ou réduction d'activité

Et si cet entretien fait suite à une absence prolongée ou une réduction d'activité (congé maternité, congé parental à temps plein ou temps partiel, etc. –, voir la liste des congés concernés dans le guide page 4). Des questions particulières doivent être posées :

- + Les conditions de votre retour : comment s'est passée la reprise ?
Le contenu de votre poste a-t-il évolué (nouveaux projets, nouveaux protocoles...) ?
- + Les raisons de votre absence ont-elles un impact aujourd'hui (modification de votre état de santé ou de vos conditions physiques, changement familial) ? Vos conditions de travail sont-elles adaptées à vos nouveaux besoins ?
- + Quelles évolutions ou formations seraient souhaitables ?
- + Envisageriez-vous un changement de poste si nécessaire ?

N'oubliez pas, vous pouvez, à votre initiative, demander à réaliser votre entretien de retour à une date antérieure à votre reprise.

2 Votre situation actuelle

Vos activités actuelles (vous pouvez prendre appui sur votre fiche de poste, sur des exemples concrets ou sur la synthèse de votre entretien annuel)

Ce qui vous plaît dans vos activités actuelles

Ce qui vous plaît moins

Quels sont vos principaux acquis ?

3 Vos projets

Dans votre poste actuel, y a-t-il des activités pour lesquelles vous souhaiteriez acquérir de nouvelles compétences ?

Outil 01

Préparation à l'entretien professionnel – salarié

Vos projets (suite)

Toujours dans votre poste actuel, y a-t-il de nouvelles activités qui vous intéresseraient (ou des projets spécifiques).

Qu'est-ce que vous aimeriez faire ?

Avez-vous des souhaits de changement de fonction/métier ? De travailler avec d'autres publics ? De mobilité géographique ?

Quels moyens envisageriez-vous pour réaliser vos projets (formation...) ?

Quels sont les éventuels freins à lever (contraintes familiales...) ?

Si l'entretien est planifié suite à une absence pour formation qualifiante, cette formation a-t-elle fait émerger de nouveaux projets pour vous ?

Pour aller plus loin

Si vous souhaitez aller plus loin dans l'analyse et la réflexion sur votre projet professionnel, sollicitez un Conseiller en évolution professionnelle (CEP), prestation offerte par l'OPCO Santé dont la finalité est d'affiner votre projet professionnel.

Avez-vous activé votre compte CPF ?

Oui

Non

